Annonces légales et judiciaires

avec eurolegales.com

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Le journal «Les Dernières Nouvelles d'Alsace» est officiellement habilité à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

1943 à ALBI (81000), demeurant 68 route du Rhin à 67100 STRASBOURG, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de GLICENSTEIN.

110472900

Enquête publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Hoerdt
Plan local d'urbanisme
Modification n°3

Par arrêté municipal du 25 septembre 2018, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme pour une durée de 17 jours consécutifs, du **lundi 22 octobre 2018 à 8 h 00 au mercredi 7 novembre 2018 à 18 h 00.**

Les caractéristiques principales du projet sont :
- Harmonisation du zonage dédié à l'activité de la gravière de Hoerdt,
- Correction du plan de règlement en supprimant les références aux servitudes d'utilité publique et aux annexes qui figurent sur les plans dédiés,
- Modification du règlement avec la suppression des dispositions Seveso désormais caduques

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Monsieur Georges HARTER, Cadre supérieur de la SNCF à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :
- Lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie de Hoerdt, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante :
http://www.hoerdt.fr/municipalite/urbanisme/enquete-publique-plu/

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :
- lundi 22 octobre 2018, de 8 h 00 à 10 h 00
- vendredi 2 novembre 2018, de 9 h 00 à 11 h 30
- mercredi 7 novembre 2018, de 16 h 00 à 18 h 00

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :
- soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie,
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 1, rue de la Tour - 67720 HOERDT,
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : **enquete.publique@hoerdt.fr**

L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur ».

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de la commune pendant la même durée.

L'autorité responsable du projet de modification du plan local d'urbanisme est la commune de Hoerdt représentée par son Maire Denis RIEDINGER, et dont le siège administratif est situé 1, rue de la Tour - 67720 HOERDT. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.

110118700

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Mise en compatibilité du POS avec une déclaration de projet

Commune de Zellwiller

L'enquête publique se tiendra du **mardi 23 octobre au mercredi 28 novembre 2018** au siège de la Communauté de Communes du Pays de Barr - 57 rue de la Kirneck - BP40074 - 67142 BARR Cedex, ainsi qu'en Mairie de Zellwiller - 47, rue principale - 67140.

Toute correspondance postale relative à l'enquête peut y être adressée à l'attention du commissaire enquêteur

Le responsable du projet, la Communes du Pays de Barr est le personne

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie d'Odratzheim aux dates suivantes :
- Mardi 16 octobre 2018 de 18 h à 20 h
- Jeudi 25 octobre 2018 de 9 h à 12 h
- Mardi 30 octobre 2018 de 9 h à 11 h
- Mercredi 14 novembre 2018 de 9 h à 12 h

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations relatives à la modification du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique (mairie d'Odratzheim). Le dossier complet du projet de modification est tenu à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de Mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire
François JEHL

110267000

Avis d'appel d'offre

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1) Identification de l'Acheteur :
Cercle de la Base de Défense de Strasbourg-Haguenau - Service Soutien Vie
15, rue Jacques-Kablé - BP 11051 - 67071 Strasbourg Cedex
Acheteur : Le Capitaine Nicolas BUCHART
Directeur du Cercle de la Base de Défense de Strasbourg-Haguenau
Tél. 03 90 23 28 14 - Mail : **nicolas.buchart@intradef.gouv.fr**

2) Objet et référence du marché :
Relatif à l'approvisionnement en pains, au profit des organismes nourriciers du 44e RT de Mutzig et du Détachement du Matériel du 6e RMAT de Gresswiller. Marché n° 1018/FEV-MUTZ/12.2018.
Contrat d'une durée d'un (1) an allant du 5 décembre 2018 au 4 décembre 2019
Le marché est reconductible une fois pour une durée de douze mois sans que sa durée n'excède le 4 décembre 2020

3) Procédure : Marché passé par procédure adaptée.

4) Description succincte du marché :
Etre en mesure d'approvisionner en pains, cinq jours sur sept, les services de restauration des deux sites pour une quantité journalière approximative de 600 à 800 boules de pain de 60 gr, pour les deux sites

5) Critères d'attribution :
Valeur technique : 40 %
Prix : 60 %
Visite des sites obligatoire avec remise d'échantillons lors de la visite (date définie dans le Dossier de Consultation des Entreprises)

6) Lieux de prestations (livraison) :
- Service de restauration du 44e RT / Quartier Moussy / Route de Strasbourg - 67190 Mutzig.
- Service de restauration du 6e RMAT / Détachement du matériel / Quartier Chassepot / 1, rue de la Gare - 67190 Gresswiller.

7) Date limite de demande de retrait du Dossier de Consultation des Entreprises directement par les opérateurs économiques ayant une activité en concordance avec le besoin exprimé par l'Acheteur (tout intermédiaire ou chargé de pouvoir exclus).
A compter du lundi 8 octobre 2018 - 12 heures et avant le vendredi 19 octobre 2018 - 11 heures
Demande effectuée avant cette date obligatoirement par écrit
Par mail à **bruno.grislin@intradef.gouv.fr** et **brunogrislin2018@gmail.com**

8) Date et heure limite de remise des offres :
Le vendredi 16 novembre 2018 à 11 heures

9) Renseignements :
Pour tout renseignement d'ordre administratif :
Contacter Adjudant Bruno GRISLIN au 03 90 23 28 45
ou par mail à **bruno.grislin@intradef.gouv.fr**
Adresse de facturation :
Service Comptabilité du Cercle de la Base de Défense de Strasbourg-Haguenau - Service Soutien Vie - 15, rue Jacques-Kablé - BP11 051 - 67071 Strasbourg Cedex
SIRET : 200 034 734 000 18

10) Date d'envoi du présent avis à la publication : Le mardi 2 octobre 2018

110334300

APPEL À PROJETS

Pour l'installation d'une péniche ou structure flottante avec activité de restauration sur le bassin Austerlitz de la Presqu'île Malraux à Strasbourg

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg organisent un appel à projet pour attribuer un emplacement disponible pour l'installation d'une embarcation fluviale sur le bassin d'Austerlitz de la Presqu'île Malraux, en vue d'y proposer une activité de restauration de type « bistronomie », semi gastronomique, ou cuisine inventive, créative et récréative.

La date limite de remise des candidatures est fixée au 2 novembre

Les offres accompagnées des différentes pièces administratives doivent être envoyées sous pli recommandé avec avis de réception ou être déposées contre récépissé au secrétariat du Maître d'Ouvrage, à l'adresse ci-dessous, pour le **jeudi 25 octobre 2018 à 12 h au plus tard** :
FÉDÉRATION DE CHARITÉ - CARITAS ALSACE
5 rue Saint-Léon - 67082 STRASBOURG Cedex

L'enveloppe extérieure portera en évidence la mention suivante :
« Offre pour : SEI DU RIED HUTTENHEIM - CONSTRUCTION D'UN SITE RELAIS, DE LOGEMENTSPOUR JEUNES AUTONOMES ET D'UNE STRUCTURE D'EXTERNAT (T.S.A) - Lot n° ... »

110438900

AVIS D'APPEL D'OFFRES PRIVÉ À LA CONCURRENCE

1. Maître d'ouvrage :
FÉDÉRATION DE CHARITÉ - CARITAS ALSACE
5 rue Saint-Léon - 67082 STRASBOURG Cedex

2. Architecte mandataire :
Atelier GROSSIORD Architectes
7 rue Ernest-Rickert - 67200 STRASBOURG - Tél : 03 88 60 42 60

3. Marché de travaux : IME Cottolengo à Epfig
Construction d'un internat et réaffectation d'un bâtiment en structure d'externat (T.S.A)

4. Désignation des lots :
01 - Démolition - Déconstruction
02 - Terrassements - Voiries - Espaces verts
03 - Gros-oeuvre
04 - Charpente bois - Bardage bois
05 - Couverture tuiles
06 - Etanchéité - Zinguerie
07 - Echafaudages
08 - Isolation thermique extérieure
09 - Menuiseries extérieures bois/alu - Vitrerie
10 - Stores BSO
11 - Serrurerie
12 - Plâtrerie - Isolation
13 - Faux-plafonds démontables
14 - Electricité - Courants faibles
15 - Chauffage - Ventilation - Désenfumage
16 - Sanitaire
17 - Réseaux enterrés
18 - Ascenseur
19 - Menuiserie intérieure bois
20 - Mobilier sur mesure
21 - Chapes
22 - Carrelage
23 - Sols souples
24 - Peinture intérieure
25 - Signalétique
26 - Nettoyage de finition

5. Date prévisionnelle de démarrage des travaux : Quatrième trimestre 2018, selon calendrier prévisionnelles travaux

6. Modalités d'obtention des dossiers :
Les dossiers sont à demander à l'architecte mandataire, à l'adresse mail suivante : **secretariat@atelier-grossiord.com**

7. Dépôt des offres :
Les offres accompagnées des différentes pièces administratives doivent être envoyées sous pli recommandé avec avis de réception ou être déposées contre récépissé au secrétariat du Maître d'Ouvrage, à l'adresse ci-dessous, pour le **jeudi 25 octobre 2018 à 12 h au plus tard** :
FÉDÉRATION DE CHARITÉ - CARITAS ALSACE
5 rue Saint-Léon - 67082 STRASBOURG Cedex
L'enveloppe extérieure portera en évidence la mention suivante :
« Offre pour : IME COTTOLENGO A EPFIG - CONSTRUCTION D'UN INTERNAT ET REAFFECTATIOND'UN BÂTIMENT EN STRUCTURE D'EXTERNAT (T.S.A) - Lot n° ... »

110433400

Georges HARTER
Commissaire-Enquêteur

APPEL D'OFFRES

SAFER GRAND-EST

Appel de candidatures

La SAFER Grand-Est se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants.
Les personnes intéressées pourront obtenir des compléments d'informations au siège de la Safer Grand Est Maison des Agriculteurs 2 rue Léon Patoux CS 50001 51664 REIMS CEDEX Tél. 03 26 04 77 71 et devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **24/10/2018** auprès du Service Départemental du Bas-Rhin, Maison de l'Agriculture Schiltigheim BP 80036 67013 STRASBOURG CEDEX Tel. 03 88 62 52 90 ou par mail à l'adresse candidat67@safergrandest.fr.
Les candidats sont priés de préciser la commune et les références cadastrales sur leur demande.

BERNARDVILLE			
02	0014 J	HECKENREBEN	4 a 78 ca Terres N Vignes AOC
02	0014 K	HECKENREBEN	57 ca Bois-Taillis * N Terre AOC

* Pour les « parcelles boisées de moins de 10 ha », les propriétaires de terrains boisés contigus bénéficient sous réserve des cas d'exemption d'un droit de priorité à l'attribution

BERSTETT			
41922	0027 J	BUEHL	5 ha 57 a 92 ca Terres A
41922	0027 K	BUEHL	2 ha 78 a 96 ca Terres A
43	0052 J	BAUERNSTUECKER	2 ha 85 a 15 ca Terres A
43	0052 K	BAUERNSTUECKER	2 ha 85 a 15 ca Terres A
FURDENHEIM			
41	0020	LANGGRABEN	82 a 90 ca Terres A
MEMMELSHOFFEN			
06	0093	SATTELHOF	16 a 35 ca Prés N
RETSCHWILLER			
14	0164	HOERT	4 a 50 ca Vergers N
SCHERWILLER			
15	0251	UNTERER STEINWEG	24 a 47 ca Vignes NC AOC
SOULTZ-SOUS-FORETS (Hohwiller)			
21101	0075	WEIDENGAERTEN	7 a 72 ca Vergers U
21101	0076	WEIDENGAERTEN	4 a 29 ca Vergers U
21115	0060 J	OBERWALD	40 a 33 ca Terres A Parcelle louée
21115	0060 K	OBERWALD	80 a 64 ca Prés A Parcelle louée
21115	0247	ROD	28 a 36 ca Terres A Parcelle louée
21116	0240	IM KLEINFELD	5 a 96 ca Vergers A Parcelle louée
21116	0242	IM KLEINFELD	24 a 55 ca Vergers A Parcelle louée
STRUTH			
01	0070	PRINCIPALE	37 ca Sols N
01	0071	PRINCIPALE	77 ca Sols N
01	0072	PRINCIPALE	3 a 60 ca Vergers N
01	0073	PRINCIPALE	3 a 41 ca Vergers N
04	0099	HAUSMATT	54 a 82 ca Prés N
04	0101	HAUSMATT	20 a 61 ca Vergers N
04	0102	HAUSMATT	1 ha 27 a 14 ca Prés N
05	0001	HAUSMATT	31 a 62 ca Prés N
05	0007	HAUSMATT	8 a 94 ca Prés N
05	0008	HAUSMATT	49 a 28 ca Prés N

Candidatures à adresser au service départemental de la SAFER :
Bas-Rhin : Maison de l'Agriculture - BP 80036 - 67013 STRASBOURG Cedex - Tél. 03 88 62 52 90
Haut-Rhin : 18 rue des Orphelins - BP 2416 - 68067 MULHOUSE Cedex - Tél. 03 89 43 24 67
Renseignements téléphoniques : le mardi, jour de réception.

ENQUÊTES PUBLIQUES

COMMUNE DE HOERDT

Plan Local d'Urbanisme - Modification n°3

Par arrêté municipal du 25/09/2018, Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme pour une durée de 17 jours consécutifs, du lundi 22 octobre 2018 à 8h00 au mercredi 7 novembre 2018 à 18h00.
Les caractéristiques principales du projet sont :
Harmonisation du zonage dédié à l'activité de la gravière de HOERDT, Correction du plan de règlement en supprimant les références aux servitudes d'utilité publique et aux annexes qui figurent sur les plans dédiés, Modification du règlement avec la suppression des dispositions Seveso désormais caduques.
Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.
Monsieur Georges HARTER, Cadre supérieur de la SNCF à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de STRASBOURG.
Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :
- Lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie de Hoerdt, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.
Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante :
http://www.hoerdt.fr/municipalite/urbanisme/enquete-publique-plu/
Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :
- lundi 22 octobre 2018 de 8h00 à 10h00
- vendredi 2 novembre 2018 de 9h00 à 11h30
- mercredi 7 novembre 2018 de 16h00 à 18h00
Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :
- soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie ; - soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 1 rue de la Tour – 67720 HOERDT ; - soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : publique@hoerdt.fr
L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur ».
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet de la commune pendant la même durée.
L'autorité responsable du projet de modification du plan local d'urbanisme est la commune de Hoerdt représentée par son Maire Denis RIEDINGER, et dont le siège administratif est situé 1 rue de la Tour – 67720 HOERDT. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.

COMMUNE D'ODRATZHEIM

Enquête publique

Par arrêté n°11/2018 du 21 septembre 2018, le Maire de la commune d'Odratzheim a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.
A cet effet, Monsieur MEYER Christian, Urbaniste qualifié, a été désigné par Madame La Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg en qualité de Commissaire Enquêteur dans le cadre de cette enquête.
L'enquête se déroulera à la Mairie d'Odratzheim, 13 rue de l'Eglise à 67520 Odratzheim du lundi 15 octobre 2018 à 9 heures au mercredi 14 novembre 2018 à 12 heures.
Le Commissaire Enquêteur recevra le public en Mairie d'Odratzheim aux dates suivantes :
Mardi 16 octobre 2018 de 18 heures à 20 heures, Jeudi 25 octobre 2018 de 9 heures à 12 heures, Mardi 30 octobre 2018 de 9 heures à 11 heures, Mercredi 14 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures.
Pendant toute la durée de l'enquête, les observations relatives à la modification du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique (Mairie d'Odratzheim) Le dossier complet du projet de modification est tenu à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de Mairie.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire, François JEHL

LE SAVIEZ-VOUS ?
Sur actugales.fr, vous consultez GRATUITEMENT les annonces de moins d'an !
Actualegales.fr
Tous les jours, toutes les annonces légales en ligne

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU

Approbation des modifications simplifiées n°1 et n°2 du PLUi de Bischwiller et Environs

Par délibération en date du 13 septembre 2018 le conseil communautaire a approuvé les modifications simplifiées n°1 et n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal de BISCHWILLER et environs couvrant les communes de BISCHWILLER, KALTENHOUSE, OBERHOFFEN SUR MODER, ROHRWILLER, SCHIRRHEIN et SCHIRRHOFFEN.
Les dossiers sont tenus à la disposition du public à la Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement de la Communauté d'Agglomération aux jours et heures d'ouverture habituels ainsi qu'à la préfecture.

Enquête publique

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HANAU-LA PETITE PIERRE

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Weinbourg - Révision allégée n°1

Par arrêté communautaire du 27 septembre 2018, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune de Weinbourg pour une durée de 17 jours consécutifs, du 22 octobre 2018 à 16h00 au 07 novembre 2018 à 12h00.
Les caractéristiques principales du projet sont : - Reclasser un terrain actuellement en zone agricole inconstructible vers de la zone agricole constructible pour autoriser le renforcement et la diversification de l'écurie de propriétaire existante.
Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.
Monsieur Roger LETZELTER, Cadre logistique en retraite et Maire honoraire, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.
Le siège de l'enquête est la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre.
Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre et à la Mairie de Weinbourg et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :
En Mairie de Weinbourg :
- Lundi et jeudi de 18h00 à 19h00
- Mardi de 16h00 à 17h00
- Mercredi de 10h00 à 12h00
A la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique au siège de la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre et à la Mairie de Weinbourg, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.
Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre, à l'adresse suivante : http://www.cc.pays-de-hanau.com/fr/actualites/id-625/actualites.html
Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Weinbourg les :
- Lundi 22 octobre 2018 de 18h00 à 19h00
- Mardi 30 octobre de 16h00 à 17h00
- Mercredi 07 novembre de 10h00 à 12h00
Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions : - soit en les consignant sur un des registres d'enquête cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposés à la Mairie de Weinbourg et au siège de la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre ; - soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre, sise Maison de l'intercommunalité 10 Route d'Obermodern 67330 BOUXWILLER ; - soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante :
concertationhanau@hanau-lapetitepierre.alsace ; - L'objet du message devra comporter la mention "Enquête publique Révision allégé en "7 Weinbourg : observations à l'attention du commissaire enquêteur".
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, au siège de la Communauté de communes de Hanau-LaPetite Pierre et à la Mairie de Weinbourg pendant un an après la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre pendant la même durée.
L'autorité responsable du projet de modification du PLU est la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre représentée par son Président Jean ADAM et dont le siège administratif est situé à Maison de l'intercommunalite 10 Route d'Obermodern 67330 BOUXWILLER. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration intercommunale à cette adresse.

COMMUNE DE WESTHOUSE

Instauration du Droit de Préemption Urbain

Par délibération en date du 4 septembre 2018, le conseil municipal a décidé d'instaurer le périmètre du droit de préemption urbain sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme.
Cette délibération fait l'objet d'un affichage à la mairie durant un mois.
Le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Retrouvez l'EST AGRICOLE ET VITICOLE sur internet
www.est-agricole.com

CONSTITUTION

ARENOV

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : ARENOV.
FORME : Société à responsabilité limitée unipersonnelle.
SIEGE SOCIAL : 1 Place de la Porte Blanche, 67000 STRASBOURG.
OBJET : activité la plâtrerie, l'isolation, la peinture ainsi que la rénovation d'appartements et de maisons pour tout le second d'œuvre.
DUREE : 99 années.
CAPITAL : 500 euros.
GERANCE : M. Guillaume CHOCAT demeurant 8 rue du Général de Gaulle, 67230 BENFELD.
IMMATRICULATION : au RCS de STRASBOURG.

Pour avis

MAXI CARS 67

Au terme d'un acte sous seing privé du 24.09.2018, il a été constitué une société MAXI CARS 67 société par action simplifié unique SASU.
Siège : 21 rue de Cherbourg 67100 STRASBOURG.
Objet : Achat vente tous véhicules automobiles ainsi que toutes activités connexes.
Durée : 99 ans à partir du 01.10.2018 au capital de 1000 €.
Président : Mr GINJA VALENTIN demeurant 9 rue des Platanes 67640 FEGERSHEIM.
Immatriculation : RCS STRASBOURG.
Admission aux assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui même ou son mandataire.
Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix.

Pour avis LE PRESIDENT

EPIK

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 25 A rue de la Sablière
67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER

Constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée à Schweighouse sur Moder, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : EPIK.
Siège social : 25 A rue de la Sablière, 67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER.
Objet social : le négoce de tout article d'ameublement, de décoration ainsi que tout article non réglementé par tous moyens, toute activité s'y rattachant directement ou indirectement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 3 000 euros.
Gérance : Madame Valérie GANGLOFF demeurant 29, rue des vergers à 67170 ROTTELSHEIM.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG.

Pour avis, la Gérance

IDEAL CONSTRUCTION

Suivant acte SSP du 21/09/2018 constitution de la SAS :
Dénomination : IDEAL CONSTRUCTION.
Capital social : 1 000 euros.
Siège social : 107 Rue de la Ganzau 67100 Strasbourg.
Objet : Maçonnerie Générale, Gros Oeuvre.
Président : M. Muhammed CAKMAK demeurant 107 Rue de la Ganzau 67100 Strasbourg.
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : dans les clauses statutaires et légales.
Agrément des cessions d'actions: dans les clauses statutaires et légales.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Strasbourg.

CLAUDE HERRMANN PHOTOGRAPHIE

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 3 rue Louis Pasteur
67240 BISCHWILLER

Constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée à BISCHWILLER du 01/09/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : Claude Herrmann Photographie.
Siège : 3 rue Louis Pasteur, 67240 BISCHWILLER.
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 5 000 euros.
Objet : Prestations photographiques, telles que reportages, prises de vue, portraits, tirages, Production photographique. Et toutes autres activités liées à la photographie.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Claude HERRMANN, demeurant 3 rue Louis Pasteur, 67240 BISCHWILLER.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG.

POUR AVIS, la Président

THIBAUD HERR SAS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SCHILTIGHEIM du 28 septembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : THIBAUD HERR SAS.
Siège : 1 Rue de la fontaine, 67140 BARR.
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros.
Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger : le conseil en marketing digital, et notamment : - activité de conseil aux entreprises ; - gestion du budget marketing digital d'entreprises ; - accompagnement à long terme en gestion d'entreprises.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Thibaud HERR, demeurant 1 Rue de la fontaine, 67140 BARR
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de COLMAR.

POUR AVIS, la President

AJAJ BOECKLIN

Société civile immobilière
au capital de 50 000 euros
Siège social : 68 rue de Boecklin
67000 STRASBOURG

Constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à STRASBOURG du 19 Septembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière.
Dénomination sociale : AJAJ BOECKLIN.
Siège social : 68 rue de Boecklin, 67000 STRASBOURG.
Objet social : Acquisition d'un immeuble à STRASBOURG 67000, 68 rue de Boecklin, administration, gestion de tous biens immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 50 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Monsieur Jean SCHWARZENBART demeurant 68 rue de Boecklin 67000 STRASBOURG.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG.

Pour avis, la Gérance

BOS

Avis est donne de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme juridique : SASU.
Dénomination : BOS.
Siège social : 6 rue de Salm 67200 STRASBOURG.
Objet : Agent commercial.
Durée : 99 ans.
Capital social : 100 Euros.
Président : OSAJ Besart né le 19/06/1990 à MITROVICA (KOSOVO), demeurant au 45a rue de l'Aubepine 67000 STRASBOURG.
Immatriculation : au RCS de STRASBOURG.

VAL DE MODER CONSTRUCTIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à UBERACH/VAL DE MODER en date du 22 septembre 2018, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : VAL DE MODER CONSTRUCTIONS.
Siège social : 23 rue des Prés, UBERACH 67350 VAL DE MODER (Bas Rhin).
Objet : Toutes activités relatives aux travaux du gros œuvre dans le bâtiment et notamment la maçonnerie, le travaux de rénovation du bâtiment, le crépissage, la charpente – couverture, tous travaux d'isolation, la peinture extérieure ; Les travaux de petite maçonnerie ; L'achat, la vente et l'installation de fermetures de bâtiment, ainsi que toutes activités afférentes de façon connexe ou annexe à l'objet social. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 Euros.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, dans les comptes de titres tenus par la société, trois jours ouvrés avant la date de l'assemblée et de la propriété de ses actions inscrites en compte depuis au moins trois jours. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Président : - Monsieur Frédéric THEVENET, demeurant 6 rue des Quatre-Vents, UBERACH 67350 VAL DE MODER (Bas Rhin).
Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG.

Pour avis, le Président ou le représentant légal

ALL' AUTO

Suivant acte sous-seing privé en date du 21 septembre 2018 à STRASBOURG, il a été constitué une Société par actions simplifiées présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : ALL'AUTO.
Forme: S.A.S.
Capital : 1500 Euros divisé en 100 parts de 15 Euros chacune entièrement souscrites et libérées en numéraires.
Siège social : 15 rue Jacobi Netter 67200 STRASBOURG.
Objet social : La société a pour objet l'exploitation d'un fonds d'achat-vente de véhicules d'occasion et toute activité pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social en vue de développer la société.
Durée : 99 années à compter du jour de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Président : M. ALLALI Mohamed, demeurant 11 rue du Jura 67540 OSTWALD.
Cession : Transmission et cession des parts entre associés, aux conjoints, ascendants, descendants ou à des tiers étrangers à la société sont soumises aux prescriptions de la loi.
Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG.

Pour avis, le Président

MR DILAN KESKIN

Par ASSP du 27/09/2018, a été constituée la société MR DILAN KESKIN, SARL. Siège social : 19 rue de la Course – 67000 STRASBOURG. Objet : marchand de biens immobiliers ; achat, revente de biens mobiliers, immobiliers, fonds de commerces en qualité de marchand de biens ou non ; promotion immobilière ; activité d'agence immobilière ; fourniture de prestations de services, études et conseils en rapport avec les activités précédentes ; prise de participation et gestion de sociétés ; obtention de crédits en vue de la réalisation des opérations précédentes. Durée : 99 ans. Capital : 100.000 euros. Immatriculation : RCS de STRASBOURG. Gérant : Dilan Keskin demeurant 19 rue de la Course, 67000 STRASBOURG.

CAPFOR NUMERIQUE

Par acte SSP du 27/09/2018 il a été constitué une SASU dénommée : CAPFOR NUMERIQUE. Siège social : 2 rue Thomas Edison 67450 MUNDOLSHEIM. Sigle : DIDIER CORDONNIER. Capital : 500 €. Objet : Prestations de services, de conseils, de pilotage de toutes natures pour les entreprises, les porteurs de projet et créateurs d'entreprise. Formations professionnelles continues en informatiques, aux techniques de vente, de toutes autres natures. Activités d'intermédiaire de rapprochement d'entreprise. L'activité de prise de participation au capital des entreprises. L'activité d'intermédiaire de rapprochement d'entreprise. Président : M. CORDONNIER Didier, 7 rue de Luxembourg 67610 LA WANTZENAU. Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne un droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de STRASBOURG.